

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2020.

Date de la séance : 12 novembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Thibaut FABRY procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Pierre MESURE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Absente : Mme. Nastascia ACCOT**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE**N°20/11/12/001**

OBJET : Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - année 2021.

Monsieur PRONONCE précise que la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques permet au Maire d'accorder des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail installés sur le territoire communal.

Dans ce cadre, le Maire doit solliciter l'avis du Conseil Municipal avant d'arrêter la liste des dimanches, laquelle doit obligatoirement être publiée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Pour l'année 2021, il est proposé que les dimanches 28 novembre et 05, 12, 19, 26 décembre 2021 soient accordés en dérogation au principe de repos dominical.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'autorisation de cinq dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces de détail pour l'année 2021 (les dimanches 28 novembre et 05, 12, 19, 26 décembre 2021).

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20/11/2020.
Reçu en préfecture le 20/11/2020.

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.